

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

**Présents :** GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, NOUVEL Yannick, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Absents excusés représentés :** Mme LEBouc Nathalie (pouvoir à Mme BONETY Myriam), M. CAVALIER Baptiste (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

**Absente :** Mme BLANC Chantal.

**Secrétaire de séance :** Mme EYMARD Laurence

**Objet : Acquisition de terrain**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un plan cadastral où deux parcelles appartenant à Mesdames :

- SEDALLIAN Nicole,
- BAUMAS Brigitte,
- CALAC Magali,
- CALDAS Josiane,
- CALDAS Maryline

sont actuellement à la vente, il s'agit des parcelles situées :

- « Le Village » cadastrée section C n° 5 superficie totale de 560 m<sup>2</sup>, et section C n°14 superficie totale 75m<sup>2</sup>, prix de vente = 10 000.00 €

Il précise que l'acquisition de ces parcelles qui jouxtent les terrains communaux permettraient la réalisation d'un parking pour désengorger la Place du Temple.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles, il précise que cette acquisition entraînera l'établissement d'un acte notarié auprès de l'Office Notarial de LA TOUR D'AIGUES (Vaucluse).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :**

**Contre :** 1 (NOUVEL Y),

**Pour :** 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240318-0072024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Abstention** : 2 (RODRIGUEZ M, FIORITO ML).

- **CONSIDERANT** le bien-fondé de cette acquisition,
- **VOTE** l'acquisition de ces parcelles appartenant à Mesdames :
- SEDALLIAN Nicole,
- BAUMAS Brigitte,
- CALAC Magali,
- CALDAS Josiane,
- CALDAS Maryline  
Cadastrée Section C n° 5, sis « Le Village » et section C n°14, sis 'Le Village », au prix de vente de 10 000.00 € hors frais notariés,
- **CONSIDERANT** que la valeur du bien est inférieure à 180 000.00 € il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis des Domaines,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à acquérir ces parcelles,
- **DIT** que cette acquisition entraînera l'établissement d'un acte notarié,
- **AUTORISE** l'Office Notarial de La Tour d'Aigues (Vaucluse) à établir l'acte d'acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à cette affaire,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,  
Suivent les signatures

Le Maire,  
A GOUIRAND

Le Secrétaire de séance,  
L. EYMARD



Envoyée en Préfecture le  
Reçue en Préfecture le  
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240318-0072024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024  
Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

